

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 10 MARS 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 10 mars 2020 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LARROQUE Francis, LAMAGAT Hugues, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés :

Messieurs COSTANZO Pascal et POMIES David

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Madame Jacqueline BAYLAC est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 13 février 2020 est approuvé.

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Préparation des élections municipales du 15 mars 2020
- Subvention Boule Auradéenne avant le vote du budget primitif 2020
- Participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle
- Questions diverses

1. Préparation des élections municipales 2020

Monsieur le Maire propose de réaliser le planning pour le premier tour des élections municipales de dimanche 15 mars. Il serait envoyé par mail aux élus pour confirmation.

2. Subvention Boule Auradéenne avant le vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Boule Auradéenne » organise chaque année son concours du 1^{er} mai. Il informe l'assemblée que le Président de l'association lui a demandé s'il était possible d'attribuer la subvention annuelle plus tôt.

Monsieur le Maire précise que vu les élections municipales, le budget va être voté plus tard et que les subventions seront versées en décalées aussi.

De plus Madame CASTAING indique que l'association fait appel à un intervenant pour les enfants de l'école primaire d'Auradé. Cet intervenant coûte 560€ à l'association par an. L'an passé, l'association bénéficiait d'aides extérieures pour cette intervention scolaire, mais ce ne sera plus le cas cette année. Monsieur le Maire propose donc de prendre en charge le coût de cet intervenant en réévaluant la subvention annuelle à 2500€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
– Décide d'attribuer une subvention de 2500.00€ à la Boule Auradéenne pour l'année 2020.**

3. Participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception du titre exécutoire concernant l'acompte de la participation au fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle.

Cet acompte s'élève à 5000.00€ pour l'année 2020, il est obligatoire de la mandater après votre du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le mandatement de l'acompte d'un montant de 5000€ pour la participation au fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle 2020.

4. Questions Diverses

- Travaux Ecole primaire Auradé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de travaux pour la rentrée 2020-2021. Les agents techniques réaliseront les travaux nécessaires lors des congés d'été.

- Mur du cimetière : Monsieur le Maire informe les élus qu'il va être nécessaire de prendre un arrêté de fermeture de la rue de la forge. En effet, une partie du mur du cimetière risque de s'effondrer suite aux pluies excessives. Il est donc nécessaire de bloquer l'accès à cette rue. Une discussion devra être entrepris avec les deux riverains.

- Monsieur CLOS indique qu'il y a des trous importants sur la route Rue du Crabet. Monsieur le Maire précise que l'entreprise DUMONT réalise des travaux sur Auradé et leur demandera de boucher ses trous.

- Madame BAYLAC demande s'il est envisageable d'éclairer les escaliers qui mènent au parking de l'école. Pour les élus cela n'est pas nécessaire le piétonnier est déjà éclairé.

Séance levée à 21h45